

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 9 juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20

L'an deux mille vingt le 9 juillet, sur convocation faite le 3 juillet, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PERLADE Lydie, PORTRON Didier, COUESNON Elsa, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, LOUVRIER Franck (16)

Pouvoirs : PLISSONNEAU Frédéric donne pouvoir à VINOT Valérie (1)

Représentés : COGNE Geneviève représentée par RENOUX Jean-Paul, MARIE Sabrina représentée par MAZEDIER Patrick, VILLARD Simon représenté par PHILIPPE Jacqueline, CHEVILLON Pierre représenté par SUIRE Diamantina (4)

Le secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

CANAUD Jeannine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Arrivée de M. PACAUD Lionel à 19h00.

Élu rapporteur : Le Président – Jean-Pierre DBJAY

Objet : Désignation du représentant à SOLURIS

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle la délibération du 12 janvier 2015 par laquelle, le Comité Syndical a décidé de l'adhésion au Syndicat Informatique 17 (SOLURIS) qui répond aux besoins informatiques spécifiques des collectivités locales et de leurs métiers.

SOLURIS est administré par un Comité syndical composé d'un représentant pour chaque collectivité adhérente, quelle que soit son importance.

Chaque délégué titulaire est assisté d'un délégué suppléant, appelés à siéger au Comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le mandat des délégués est lié à celui de l'organe délibérant qui les a désignés.

PROPOSITION

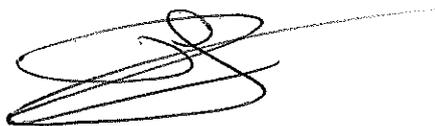
Il est proposé au comité syndical de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical de SOLURIS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- **DESIGNE** Monsieur Lionel PACAUD, délégué titulaire représentant auprès de SOLURIS
- **DESIGNE** Madame Elsa COUESNON, déléguée suppléante représentante auprès de SOLURIS

ADOPTE A L'UNANIMITE -

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Enregistré en Sous-Préfecture le :

16 JUL. 2020

Sous le n°017-200049625-20200709 -2020 _ 15-DE

Affiché le : - 9 JUL. 2020

Certifié exécutoire le :

16 JUL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.